

SEJOUR SKI 5^{ème}

du dimanche 28 mars au samedi 03 avril 2010



SOMMAIRE

1. L'environnement	2
2. Le projet	3
3. Le centre d'accueil.....	5
4. Le voyage.....	6
5. Au centre	6
5.1. Constitution des chambrées	6
5.2. La vie quotidienne.....	7
5.3. Les repas	7
5.4. Les levers, les couchers	8
5.5. Les sorties.....	8
5.6. Les soirées	8
6. Les activités sportives.....	9
7. Les accompagnateurs.....	10
8. Les contacts	11
8.1. Blog du voyage.....	11
8.2. Nouvelles via le collège.....	11
9. RAPPEL	12

1. L'environnement

Situé à 1050 mètres d'altitude, Autrans appartient comme Lans, Villard de Lans et Méaudre au « Massif des quatre montagnes ». La vallée d'Autrans est délimitée au Nord-Ouest par des falaises abruptes et est légèrement inclinée à sa tête vers l'Est.



Le Domaine skiable d'AUTRANS :

- **Pour le ski alpin** : La station est équipée, pour le domaine du Claret, de 3 téléskis (5 pistes : 4 vertes et 1 rouge), d'une piste de luge, d'un jardin d'enfant avec tapis roulant. Pour le domaine de La Sure, de 7 téléskis, d'un télésiège quatre places ainsi qu'un télésiège baby, d'un jardin d'enfant (15 pistes : 6 vertes, 2 bleues, 5 rouges et 2 noires)



- **Pour le ski de fond** : Autrans est l'une des capitales françaises du ski de fond. 200 km de pistes damées, entre Autrans et Méaudre, pour le ski de fond alternatif ou le skating composent le domaine de ski nordique. 18 enneigeurs, 15 km de pistes enneigées dès les premiers froids.

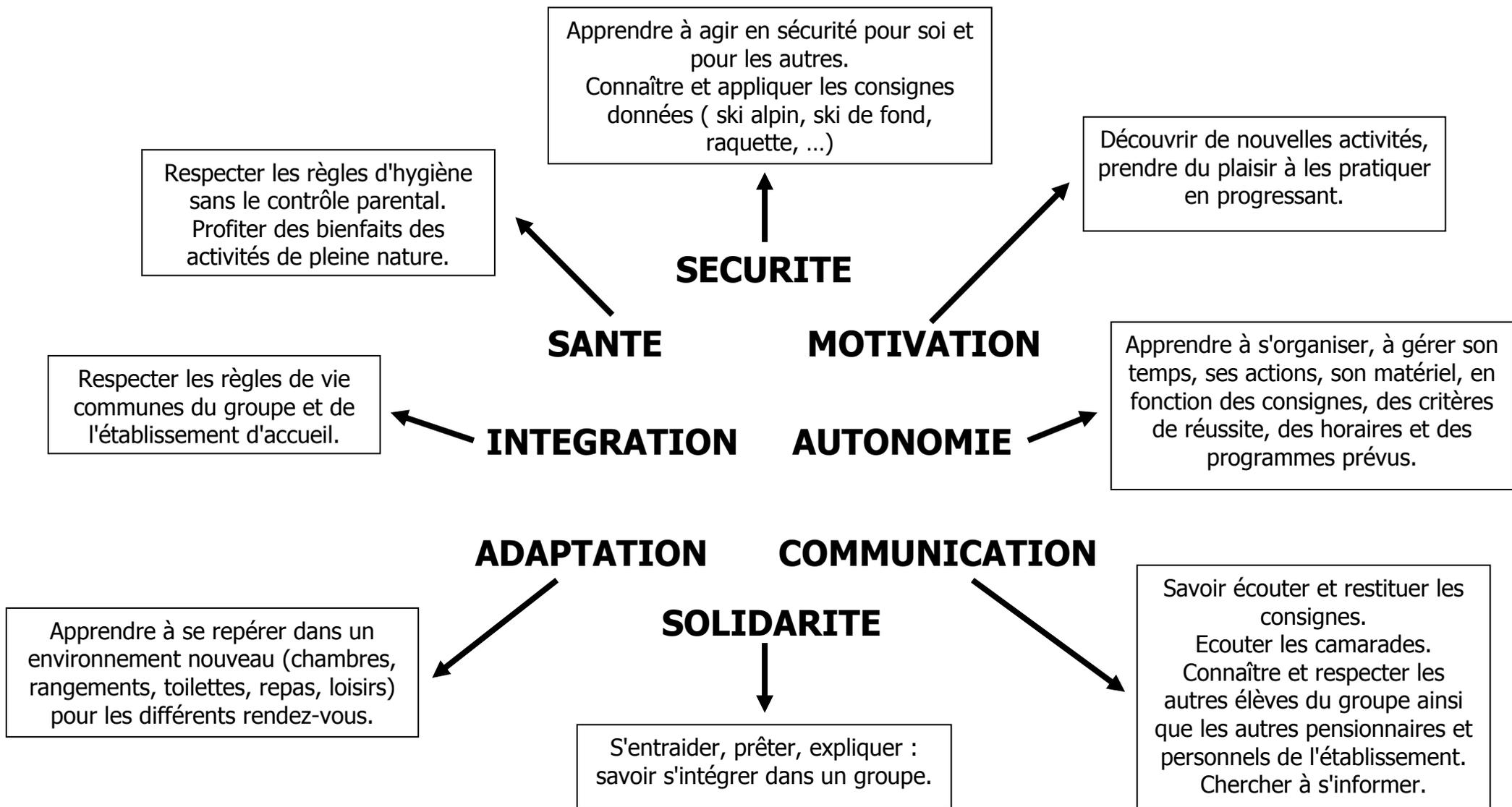
2. Le projet

Ce projet vise à l'apprentissage de la vie communautaire hors du contexte familial, dans un site nouveau au travers de pratiques sportives diverses. De même, découvrir ou développer plusieurs activités de pleine nature avec chacune leurs caractéristiques (équilibre, anticipation, responsabilité, autonomie) nous semble s'intégrer parfaitement dans le processus éducatif qui nous est confié. Ce séjour doit également permettre la découverte et le respect des règles de sécurité individuelles et collectives dans les activités proposées.

« Plus largement et par rapport aux autres disciplines, c'est la diversité des environnements, dans lesquels sont vécues les expériences individuelles et collectives, qui permet à l'EPS de participer de façon spécifique à l'éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité et à l'autonomie. En offrant des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, l'EPS contribue à l'éducation à la citoyenneté. » *Extrait du dernier texte officiel du ministère de l'Education Nationale.*

Les objectifs éducatifs :





3. Le centre d'accueil

Le Centre Départemental de la Jeunesse d'Autrans se trouve à 5 km de la station de ski et 17 km de Villars de Lans. Il est géré par la Ligue de l'Enseignement de l'Isère. Il peut accueillir 320 personnes.

Il se compose :

- d'un bâtiment central comprenant les cuisines, les salles à manger, les bureaux ainsi que 2 salles de classes
- du bâtiment Sud comprenant 2 salles de classes et l'hébergement en 2 ailes : Le Claret et Le Pas de Montbrand (chambres de 8 lits). Cabines de douches en bout de bâtiment
- du bâtiment Est comprenant 4 salles de classes et l'hébergement en 2 ailes : Plénouze et Bellecombe (chambres de 6 lits). Cabines de douches dans chaque chambre
- du pavillon médical comprenant une salle de soin, des chambres et une cuisine
- du Chalet avec 5 salles de classes et une salle polyvalente (Salle cinéma)

Nous serons logés dans les ailes Sud et Est du bâtiment et occuperons seuls cette partie. Dans l'aile Sud, nous occuperons 14 chambres de 8 lits, 2 salles de classe, le réfectoire et les sanitaires. Dans l'aile Est, nous occuperons 9  chambres de 6 lits, 4 classes et les sanitaires.

Ce centre accueille toute l'année des groupes d'âge et de motivation différents ; les élèves se retrouvent ainsi dans une mini société aux contacts divers et enrichissants.

4. Le voyage

Aller :

- dimanche 28 mars 2010
- l'autocariste est la société SAVAC
- rendez-vous sur le parking des cars du collège à **8h30**, départ à 9h00



Attention : changement d'heure le dimanche 28 mars, à 2 heures du matin il sera 3 heures

- l'appel des élèves sera fait avant la montée dans le car
- aucune nourriture n'est tolérée à l'intérieur du car
- **prévoir un pique-nique pour le déjeuner**
- l'arrivée au centre est prévue vers 19 heures, les familles en seront informées au plus vite grâce à nos contacts (cf. 8. Les contacts)



Retour :

- départ le vendredi 02 avril 2010 vers 21h00 après le repas
- arrivée prévue samedi 03 avril 2010 sur le parking des cars du collège **vers 8h00**

5. Au centre

5.1. Constitution des chambres

Les enfants seront installés dans des chambres de 6 ou 8 lits et pourront choisir leur composition. Toutes les chambres sont équipées de lits simples et de lits superposés, d'armoires et de tiroirs. Tous les sols sont en parquet flottant. Tous les lits sont équipés de couettes et housses de couettes. Les oreillers sont en mousse.

Bien entendu, conformément aux objectifs du projet, la convivialité, la cohabitation et la vie à plusieurs permettront de constituer des chambrées sans problème ...

5.2. La vie quotidienne

Elle est dictée par les horaires du centre et les activités ; les enfants sont tenus de ranger leurs affaires dans les chambres, de faire leur lit, de respecter l'espace et le repos de leurs camarades. Chaussons obligatoires pour entrer dans les chambres. Les objets de valeur sont très vivement déconseillés et sont sous la responsabilité de l'enfant.



Les jeux électroniques, les téléphones portables et autres matériels électroniques sont interdits.

Il s'agit d'un séjour VIVRE ENSEMBLE.

Les baladeurs MP3 sont autorisés uniquement pour les trajets en bus aller et retour entre le collège et le centre. Pendant la semaine, ils seront conservés par les professeurs. **Les téléphones et les consoles de jeux qui font office de lecteur mp3 sont interdits et seront confisqués. Tout élève qui se verra confisquer son appareil pendant le séjour, devra venir le récupérer au retour avec ses parents auprès de la principale.**

5.3. Les repas

Moment de pause et de convivialité pour tous (petits et grands), ils doivent permettre la reconstitution de l'énergie nécessaire à la pratique intensive des activités. Les enfants sont responsables de leur table qu'ils ne quittent qu'après l'avoir débarrassée et nettoyée à la fin du repas.

HORAIRES :

- petit déjeuner : 8h00 - 9h00
- déjeuner : 12h00 - 13h30
- goûter : 16h30
- dîner : 19h00 – 20h30

5.4. Les levers, les couchers

Sauf soirée exceptionnelle, les enfants sont dans leur chambre à 21h30, prêts à se coucher. Les lumières sont éteintes à 22h00. Les levers se font à 7h00 pour un petit déjeuner prévu à partir de 8h00.

5.5. Les sorties

Il est évident qu'aucune sortie individuelle ne peut être permise. L'argent de poche est laissé à l'entière responsabilité de l'enfant.

5.6. Les soirées

Plusieurs ateliers seront proposés aux élèves avant le repas du soir :

- Atelier écriture : carnet de voyage -- Mmes Marchesini et Vaudolon
- Réalisation d'un blog alimenté chaque soir -- Mme Gy et M. Le Guennec
- Atelier photos/vidéos prises pendant la journée (pour le blog et le carnet de voyage) -- M. Le Guennec et Massard
- Atelier cuisine -- Mme Boudon
- Atelier jeux de société et jeux de rôle -- Mmes Lelong, Girard et Roger et M. Diallo
- Atelier danse folklorique -- Mmes Confais et Maloysel
- Atelier allemand -- Mme Leverdez





Mardi 30 mars 2010, les élèves passeront le niveau 1 de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière). Les accompagnateurs organiseront les épreuves dans les salles mises à disposition par l'organisme d'accueil avec le matériel fourni par le collège. Les élèves peuvent s'entraîner à cette adresse : <http://www.code3000.net>

6. Les activités sportives

- 5 demi-journées de ski alpin avec moniteurs ESF
- 2 demi-journées de ski libre
- 1 demi-journée de ski de fond
- 1 demi-journée de raquette
- 1 demi-journée d'initiation au sauvetage en montagne encadrée par des moniteurs

Le transfert des enfants de l'établissement au pied des pistes (5 km) est assuré par un car affrété par le centre dans le cadre des classes de neige. **Chaque enfant est équipé avec du matériel qui se trouve sur le centre. Il leur sera également fourni à tous un casque.**

L'activité ski alpin, dans le cadre de classe de neige, a lieu 2 heures par jour le matin ou l'après midi. Elle est encadrée par les moniteurs de l'ESF (1 moniteur pour 12 enfants) et par un professeur.

Les enfants seront répartis par groupes de niveau de ski. Ne pouvant pas vérifier le niveau de ski avant la première séance, des modifications dans certains groupes pourront être effectuées après la 1^{ère} séance pour que chaque enfant puisse être dans le groupe qui lui convient le mieux.

Notre centre d'hébergement se trouvant en dehors de la ville, nous avons des navettes internes pour nous amener sur les pistes. Si nous manquons de neige sur la



station d'Autrans, l'activité ski de fond pourra quand même se dérouler sur place puisqu'il y a des canons à neige prévus à cet effet. Concernant le ski alpin, en cas de faible enneigement, il se déroulera à Méaudre (10 minutes en navettes) ou à Villars de Lans.

A la fin du séjour, les moniteurs ESF délivreront sur demande un certificat de niveau de ski. Les enfants pourront, s'ils le souhaitent, acheter une étoile au prix de 6,50 € (à prévoir dans l'argent de poche).

Les enfants ont la possibilité d'apporter leur propre matériel de ski (et surtout pas de snowboard). Dans ce cas, il faudra nous prévenir à l'avance pour la gestion des bus.



7. Les accompagnateurs

Au nombre de 14 :

- Mmes MARCHESINI (professeur de français)
- Mme GY (professeur d'anglais)
- M. MASSARD (professeur de technologie)
- Mmes BOUDON et VAUDOLON (professeurs en SEGPA)
- Mme CONFAIS (professeur de SVT)
- Mme LELONG (infirmière)
- Mmes MALOISEL et LEVERDEZ (professeurs d'EPS)
- M. BLANCHET et LE GUENNEC (professeurs d'EPS)
- Mmes GIRARD et ROGER (assistantes de vie scolaire)
- M. DIALLO (assistant de vie scolaire)



8. Les contacts

Aucun appel téléphonique personnel ne peut être reçu. En cas d'extrême urgence, vous pourrez joindre les professeurs aux numéros suivants :

- M. BLANCHET : 06 07 71 83 10
- Mme MALOISEL : 06 07 71 83 32
- Mme LEVERDEZ : 06 85 21 91 87

Voici les coordonnées du centre : (demandés par certains parents)

Centre départemental de jeunesse

BP n°7

38880 AUTRANS



8.1. Blog du voyage

Nous vous donnerons chaque jour des nouvelles sur cette adresse :

<http://blog.crdp-versailles.fr/skiracinay/>



8.2. Nouvelles via le collège

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, un message sera également laissé à la loge du collège.



9. RAPPEL

Médicaments : les médicaments sont à mettre dans un plastique transparent, au nom de l'enfant, avec les dispositions nécessaires (ordonnance ou posologie) remis à l'infirmière lors du départ.

Tout problème asthmatique, diabétique, allergique à quoi que ce soit doit être signalé à l'infirmière.

Tout élève posant un problème incompatible avec son maintien dans le groupe (vol, comportement dangereux, etc...) sera renvoyé dans sa famille, le Règlement Intérieur du Collège restant en vigueur lors du séjour. Dans ce cas, les frais de retour de l'enfant et d'aller-retour de la personne de son entourage qui viendra le chercher seront à la charge des parents. Il ne sera dû aucun remboursement pour les jours non effectués.

